

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *	Marque de fabrication O & K	Type MH 5	Fiche d'homologation N° CH 5597 38
---	--------------------------------	--------------	---------------------------------------

Constructeur O & K, ORENSTEIN & KOPPEL AKTIENGESELLSCHAFT, D-4600 Dortmund-Dorstfeld (D)  
 Identification "MH5B,..." sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur à droite, à l'avant, latéralement sur le châssis  
 N° du châssis à droite, à l'avant, en haut sur le châssis  
 Identification du moteur "F4L 912" au-dessous du démarreur et en haut sur la soufflerie (plaquettes)  
 Importateur principal M B A, Maschinen- und Bahnbedarf AG, 8600 Dübendorf  
 Véhicule homologué 234 200 505

**Châssis**  
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues B  
 Direction hydropneumatique, avec assistance hydraulique  
 Transmission entraînement hydrostatique  
 Nombre de vitesses 2 Entraînement toutes roues  
 Frein de service air comprimé/hydraulique, hydr. = 2 circuits, à expansion interne, sur toutes les roues  
 Frein auxiliaire (à ressort, progressif, sur l'arbre à cardan; press. de service + libération de secours par soupape 4 circuits; libération mécanique = tringle au cylindre)  
 Frein d'arrêt -  
 Ralentisseur -  
 Contrôle 2 circuits p.diff.de pression (hydr.) + lampe-témoin séparés

**Moteur**  
 Marque DEUTZ Type F 4 L 912  
 Construction en ligne Temps 4  
 Carburant D Position arrière  
 Refroidissement air Nombre cylindres 4  
 Alésage 100 Course 120  
 Cylindrée 3768 CV-impôt 19,19  
 Puissance en kW 53 à t/min 2400  
 DIN CV 72  
 Bruit à proximité 86 dB/A à t/min 2500 x)  
 Silencieux 1= 560 x Ø 170 mm  
 Mesure des gaz Bacharach 3,5  
BOSCH noircissement 2,7 à 2400 t/min

**Carrosserie** excavatrice  
 Nombre de portes 1 Indic. vitesse -  
 Ceintures sécurité - Rétroviseurs gauche/droite  
 Cale 1/320x160x195 mm Attelage AV + AR = à broches  
 Antivot -  
 Nombre de places 1 av. centre ar.  
 Dimensions  
 Longueur intérieur (7750) extérieur 8250 Empattements 2500  
 Largeur 2480 Essieu double av. ar.  
 Hauteur 3700 Voie av. 1930 ar. 1930  
 Porte à faux lat. - Voies av. ar.  
 av. (4010) 4510  
 ar. 3240 Braquage # g 16000 d 16500  
5300(4800)

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	5850	7660	13510
Charge utile	(poids avec flèche monobloc)		
Poids total			13510
Garantie fabr.	10000	10000	16000
Dimens. pneus	10,00-20	10,00-20	(Variantes voir
Ply/bars	12 / 5,5	12 / 5,5	remarques)
Charge pour V max	11200	11200	
	25	25	

Distance volant - vers l'avant du véhicule -  
 ( ) = avec flèche divisée

Garantie poids remorqueable avec frein  
 Garantie poids remorqueable sans frein  
 Garantie poids de l'ensemble  
 Poids remorqueable testé  
 Vitesse maximale selon le constructeur 17 km/h  
 Vitesse maximale testée 18 km/h

Équipement	
Feux de route	-
Feux de croisement	M (E) §
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R (E)
Feux stop	S1 (E)
Clignoteurs	av AY= 4 (E) § ar 2a (E)
Catadioptres	av I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E) ar
Feux complémentaires	2/ lampes de travail avec lampe-témoin
Eclairage plaque	-
Essuie-glace	1/ balai
Avertisseurs	BELLA et 20 005
	ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	O & K M H 5	
Homologation	N° CH 5597 38	
Carrosserie	excavatrice	
Places	total 1	avant
Poids à vide	13510	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 19,19
Poids total	13510	Cylindrée 3768

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- Immatriculation : comme remorque de travail, voir FH CH 9597 10.
- x) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 18 km/h, 2e palier, IA 22,39 = 82 dB/A.
- \* ) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 5300 mm avec flèche monobloc  
= 4800 mm avec flèche divisée.
- \*\* ) Rayon de visibilité de 12 m: bouché partiellement vers l'avant à droite par le bras de l'excavatrice; il y a lieu de monter un rétroviseur complémentaire (300 cm<sup>2</sup>) dirigé vers l'avant.
- § ) Équipement : la hauteur des feux de croisement et la distance des clignoteurs depuis l'avant du véhicule sont admises pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 104 - surveillance par personne auxiliaire ou par bonne visibilité des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 106 - véhicule convoyeur obligatoire lorsque la distance depuis le volant vers l'avant est de 5300 mm;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune noir: chaque côté de la flèche et panneau à l'avant de la flèche, les béquilles arrière et leur support (cette signalisation est superflue lorsque le véhicule est équipé d'une lame planeuse);
- 140 - les béquilles doivent être rentrées;
- 141 - doivent être assurés : la tourelle, la flèche avec appui (575 mm) au cylindre de levage, le levier de commande;
- de nuit et lorsque les conditions atmosphériques l'exigent, un feu de gabarit est obligatoire à l'avant sur la flèche.

Lieu et date de l'homologation Dubendorf, 09.10.79.

Service fédéral d'homologation